

# COMITÉ D'HISTOIRE DE LA COUR DES COMPTES

**Conférence prononcée par Madame Hélène Gisserot,  
Procureur général honoraire**

**8 mars 2010**

## **Les femmes et la Cour des comptes**

Prononçant en 2000, l'éloge d'Anne-Marie Hackett, qui est née un 8 mars, je disais qu'en franchissant en 1955 le seuil de la rue Cambon en compagnie de Jacqueline Rougié, « elle commettait en toute innocence une double transgression : elle entre dans un club à l'époque très fermé, de surcroît composé exclusivement d'hommes ». Cette phrase, que je suis loin de renier, appelle un double commentaire.

Elle était fautive si on en déduisait qu'il n'y avait en 1955 aucune femme travaillant à la Cour des comptes. Certes la Cour a été longue à s'ouvrir aux femmes : quand elle s'installe en 1912 dans son nouveau palais de la rue Cambon, on n'en trouve aucune, même dans les emplois les plus modestes. Ce sont des hommes qui s'acquittent des tâches même dites ménagères.

La Première guerre mondiale déclenche le changement. En avril 1915 pour la première fois une femme prend un emploi à la Cour, comme dactylographe auxiliaire. Gabrielle Grémillet, c'est son nom, est titularisée « dame dactylographe » en janvier 1919. Deux autres « dames dactylographes » la suivent en 1917 et 1922. En 1926 le budget de la Cour compte 13 de ces emplois. Une « dame lingère » est recrutée en 1925 suivie en 1926 de deux « dames concierges » au demeurant épouses d'agents de la Cour.

Mais mes propos étaient encore plus vrais que je l'imaginai si on considère qu'ont été encore plus longs à s'ouvrir aux femmes les emplois de niveau supérieur, et curieusement cette aventure est pour la plupart d'entre elles postérieure à 1955, ce qui donne encore plus de force au propos que j'ai tenu tout à l'heure.

Avant 1955, je n'ai relevé que le cas de la direction de notre bibliothèque, qui est revenue pour la première fois à une femme, une chartiste, Hélène Binet, en février 1940, ouvrant la voie à huit autres responsables de la bibliothèque féminines contre deux hommes, et celui du secrétariat de la Première Présidence qui est pourvu pour la première fois par une femme, Marie Varney, en 1946. Cette dernière occasion est au demeurant ambiguë : comme pour le Parquet, elle coïncide avec le fait que ces deux postes ne débouchent plus comme précédemment sur l'accès au référendariat.

La féminisation des greffes de chambre ne s'amorce qu'en 1961 avec la nomination de Mme Godefert à la Cinquième chambre, mais elle sera rapide. Une deuxième femme

greffière est nommée l'année suivante. Dès 1970 la majorité des greffes est tenue par des femmes. En 2009, il n'y a qu'un seul greffier de chambre masculin.

Les deux premières femmes affectées aux travaux de vérification comme assistantes, Mmes Fondin et Bervas, le seront en 1957. En 1959, on comptait 4 femmes sur 15 assistants (26,6 %), en 1980, 19 sur 47 (40,4 %). En 2009 elles sont 48 sur 53, soit 90,5 %.

La première femme mentionnée comme rapporteur en mobilité est mise à la disposition de la Cour en 1974. Il s'agit de Marie-Claude Cabana, qui reviendra par la grande porte de la maîtrise en 1998.

Quant aux responsables administratifs, la première femme chef des services administratifs, Mme Chantal Minotte, est nommée en 1975. Aujourd'hui sur les 11 postes de responsables administratifs, 7 sont tenus par des femmes dont celui de directrice générale des services récemment créé.

Le titre retenu pour cette conférence « Les femmes à la Cour des comptes », n'exclut que les CRC auxquelles il conviendrait de consacrer une étude spécifique. Il pourrait laisser supposer que j'allais traiter de toutes les catégories que je viens d'évoquer. L'ampleur de la tâche m'a fait reculer ; aussi me cantonnerai-je aux femmes magistrats en y rattachant, autant que faire se peut, les femmes rapporteurs extérieurs qui exercent le même métier.

Deux raisons m'ont guidée : d'abord une meilleure disponibilité des informations, et ensuite, le fait que ce thème rejoint un sujet dont on parle à nouveau beaucoup aujourd'hui, celui de l'accès des femmes aux postes de responsabilité.

## **A – L'ACCÈS DES FEMMES À LA COUR DES COMPTES**

### **1) L'arrivée des femmes à la Cour**

#### **a) Magistrats**

En 1807, Napoléon n'aurait sans doute pas imaginé que des femmes magistrats puissent pénétrer à la Cour des comptes qu'il venait de créer, comme au Conseil d'Etat d'ailleurs. Pourtant deux cent ans plus tard celles-ci constituent une part non négligeable des membres de notre Compagnie.

Comme au Conseil d'Etat, les femmes sont d'abord entrées à la Cour au « compte-gouttes ». Il a fallu attendre dix ans après la création de l'ENA qui avait ouvert aux femmes l'accès à la haute fonction publique pour voir arriver en 1955 les deux premières auditrices. Très lent les premières années qui ont suivi, le mouvement s'est peu à peu accéléré avec l'arrivée de trois femmes entre 1960 et 1969, 7 entre 1970 et 1979, 20 entre 1980 et 1989, 28 entre 1990 et 1999, 35 entre 2000 et 2009.

La Cour des comptes a donc accueilli 95 magistrates depuis 1955. 15 ont aujourd'hui quitté la Cour, soit qu'elles soient décédées pour 5 d'entre elles, dont 4 en activité, soit qu'elles aient pris leur retraite pour les 10 autres. Restent donc 80 femmes en activité qui représentent 19,3 % de l'effectif total des magistrats (414 si j'ai bien compté à partir de l'annuaire 2009) contre 10,8 % en 1993.

## **b) Rapporteurs**

Il faut ajouter à cet effectif les rapporteurs extérieurs qui sous des dénominations diverses remplissent depuis 1974 les mêmes fonctions. Au total depuis 35 ans, 148 femmes sur un effectif total de 361 personnes ont travaillé à ce titre à la Cour des comptes et ce sont même elles qui ont inauguré la fonction puisqu'elles ont représenté en 1974 et 1975 100 % de l'effectif, faible il vrai puisqu'il était de 3... Le recrutement s'est ensuite diversifié avec celui de 5 femmes rapporteurs sur 14 entre 1970 et 1979, 19 sur 65 entre 1980 et 1989, 48 sur 135 entre 1990 et 1999, 76 sur 147 entre 2000 et 2009.

Leur pourcentage dans le recrutement a varié selon les années de 0 à 100 %, mais dépassant souvent 50 % (11 fois). Il est de près de 52 % sur la décennie 2000-2009.

Aujourd'hui, si je me réfère à l'annuaire 2009 de la Cour des comptes, 31 femmes occupent les fonctions de rapporteur, soit près de 47 % de l'effectif total. Si on les ajoute aux femmes magistrats, cela aboutit à un chiffre de 111 femmes, soit 23,1 % de l'effectif total (480 personnes).

## **2) Les voies d'accès à la Cour**

Comme pour la plupart des corps, deux voies permettent l'accès à la Cour : le recrutement direct à la sortie de l'ENA et le tour extérieur qui est lui-même diversifié.

Quel que soit toutefois le mode de recrutement, il convient de relever que la grande majorité des femmes membres et anciens membres de la Cour sont passées par l'ENA : 72 sur 94 soit 76,6 %.

### **a) L'entrée directe à la sortie de l'ENA**

Sur ce total de 72, 52 femmes sont entrées à la Cour comme auditrices à l'issue de leur scolarité à l'ENA, dont 33 issues du concours externe, 15 issues du concours interne et 4 du troisième concours.

**b) Le tour extérieur** est plus difficile à analyser car il recouvre plusieurs voies d'accès d'origine plus ou moins récente.

- *Le tour extérieur dit « classique »* a fourni à la Cour 43 femmes dont 29 l'ont intégrée au grade de conseiller référendaire et 13 à celui de conseiller maître. Une seule, officière entrée par la voie de la loi 70-2, a été nommée auditrice de 1<sup>ère</sup> classe. Il est à noter au demeurant que la première femme conseiller maître n'a pas été Mme Hackett, comme cela aurait été légitime, mais Mme Chassagne qui a été nommée au tour extérieur en décembre 1979 alors que Mme Hackett été promue conseiller maître en juillet 1981.

Parmi les femmes nommées au tour extérieur, 22 sont énarques. 13 sont entrées à l'ENA par le concours externe et 9 par le concours interne. Parmi les 21 autres non énarques on note 8 scientifiques, dont 6 normaliennes parmi lesquelles 3 agrégées de mathématiques, 1 agrégée de physiologie-biochimie, 1 agrégée de sciences physiques et 1 agrégée de sciences naturelles ; les deux autres sont, l'une titulaire d'un CAPES de mathématiques et l'autre médecin.

Le tour extérieur a permis à 9 femmes rapporteurs extérieurs de rejoindre les rangs des magistrats dont 2 comme conseiller maître et 7 comme conseiller référendaire, dont 6 immédiatement après leur détachement en qualité de rapporteur extérieur.

- Le tour extérieur CRC, dont vous savez qu'il comporte trois portes d'entrée, a apporté à la Cour 6 magistrats femmes :
- 2 ont intégré la Cour du fait de leur nomination comme présidentes de CRC,
- 2 ont été nommées conseillers maîtres sur 4 nominations,
- 2 référendaires sur 9,
- La loi 70-II n'a permis l'intégration que d'une femme sur les 35 militaires qui ont bénéficié de cette disposition.

Enfin il faut souligner que jusqu'à présent une seule femme a été nommée conseiller maître en service extraordinaire, en 1985, sur les 85 nominations intervenues depuis 1976.

### **3) Le choix de la Cour**

Au-delà du rang de classement à la sortie de l'ENA qui joue bien évidemment un rôle déterminant, le choix de la Cour repose sur d'autres considérations, qu'une petite enquête faite à ma demande auprès de 18 jeunes magistrates a permis de faire ressortir. Des réponses apportées il apparaît que 8 des 13 qui ont répondu avaient le choix, lorsqu'elles se sont prononcées, entre la Cour et les autres grands corps. Si les 5 autres n'ont plus eu ce choix lors de l'amphi-garnison, elles y avaient réfléchi et disent qu'elles auraient en toute hypothèse opté pour la Cour pour les raisons suivantes :

- le statut de magistrat, avec l'indépendance que cela confère et la pratique de la collégialité ;
- le rôle d'information du citoyen ;
- la liberté dont on dispose, conçue comme un privilège et un défi, et offrant l'avantage de favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle ;
- la diversité des métiers, du fait de l'importance des champs de contrôle couverts, et par voie de conséquence des compétences que l'on peut acquérir ;
- les possibilités d'évolution de carrière à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Institution ;
- la méthodologie du travail avec les contrôles sur place ;
- la dimension internationale ;
- l'ambiance et notamment le sentiment que les futurs collègues se prenaient moins au sérieux que dans les autres grands corps ...

Cette enquête serait évidemment à compléter auprès d'un échantillon plus important et surtout il conviendrait de comparer les arguments avancés avec ceux qu'invoqueraient nos collègues masculins.

## **B – LE PROFIL DES FEMMES A LA COUR**

J'aurais aimé pouvoir dessiner le profil des femmes à la Cour. Cela aurait toutefois exigé un travail beaucoup plus fin que celui auquel je me suis livrée à partir des états statistiques élaborés pour cette conférence, de l'annuaire de la Cour 2009 et de plusieurs Who's who.

Or ces deux documents sont imparfaits. L'annuaire 2009 décrit une situation aujourd'hui dépassée en raison des promotions et des nominations intervenues. Quant au Who's who, il est loin de comporter une rubrique pour toutes les femmes membres de la Cour. En outre, j'ai manqué d'informations pour les femmes rapporteurs. Enfin, là encore, une comparaison avec la population masculine serait utile.

Aussi ne sont ce que quelques flashes que je vais tenter de vous présenter.

S'agissant de l'âge, les femmes membres de la Cour se répartissent à part égale entre celles qui ont moins et plus de 40 ans. Aux extrêmes 2 ont moins de 30 ans et 8 plus de 60. Les femmes rapporteurs extérieures sont un peu plus âgées : 15 ont plus de 50 ans et 16 moins de 50 ans dont 8 moins de 40 ans. Les 2 plus âgées ont 62 ans, la plus jeune 33 ans. L'âge d'entrée à la Cour varie évidemment selon la nature de la voie d'accès.

Pour les auditrices, l'âge d'entrée moyen est inférieur à 31 ans, les deux extrêmes étant 23 et 45 ans et la majorité se situant autour de 26-27 ans.

Celui des conseillères référendaires nommées au tour extérieur est évidemment plus élevé : un peu plus de 40 ans, hors, toutefois, les 2 femmes issues du corps des CRC nommées plus âgées conseillères référendaires de 1<sup>ère</sup> classe en même temps que présidentes de CRC.

Enfin l'âge moyen d'entrée des conseillères maîtres nommées au tour extérieur est d'un peu plus de 63 ans.

1) Des 49 femmes pour lesquelles j'ai pu obtenir l'information, 20 sont nées à Paris ou dans la région parisienne et 29 en province, mais cette répartition n'est pas très significative dans la mesure où j'ai pu observer que certaines d'entre elles avaient néanmoins effectué leurs études secondaires à Paris.

Dans l'ensemble, ces mêmes 49 femmes paraissent issues de milieux plutôt favorisés. Les professions exercées par leur père sont très diverses ; on y relève 7 fonctionnaires et un officier, 5 enseignants, 5 commerçants. Une seule a un père ouvrier.

- 2) Les fonctions exercées par les femmes avant leur entrée à la Cour, lorsqu'elles en ont exercé, c'est-à-dire exception faite des auditrices issues du concours externe de l'ENA, sont diversifiées. Le ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie vient largement en tête avec 12 femmes qui en sont originaires. Viennent ensuite le ministère de l'Education nationale (10 femmes dont 7 enseignants), les ministères sociaux (5 femmes). Mais on trouve aussi des femmes provenant d'autres ministères : agriculture (2), défense, mer, culture. Parmi les autres professions j'ai noté une administratrice du Sénat, une femme médecin, une magistrate, 2 directrices d'hôpital, une journaliste, 2 femmes qui travaillent dans le secteur privé.
- 3) S'agissant des charges de famille, j'ai tenté de les apprécier en me limitant aux femmes nées avant 1971. Sur les 62 femmes pour lesquelles j'ai pu disposer de l'information, la moyenne s'établit à 1,9 enfant par femme. J'ai noté une famille de 8 enfants, 4 familles de 4 enfants et 12 familles de 3 enfants. Mais curieusement les familles les plus nombreuses ne coïncident pas nécessairement avec des carrières internes à la Cour : 3 sur 5 sont le fait de femmes qui ont mené une carrière en dehors de la Juridiction.
- 4) Enfin j'ai cherché à apprécier si les femmes avaient des appétences spécifiques pour certains secteurs de compétence de la Cour. La petite enquête que j'ai déjà évoquée faisait ressortir une certaine attirance pour la matière sociale puisque sur les 14 magistrates qui ont répondu, 8 exprimaient le souhait de rejoindre les

5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> chambres. La répartition hommes / femmes par chambre, telle qu'elle résulte de l'annuaire 2009, magistrats et rapporteurs confondus, paraît confirmer cette attirance. Les femmes représentent en effet 21,7 % de l'effectif à la 1<sup>ère</sup> chambre, 28,2 % à la 2<sup>ème</sup>, 29,7 % à la 3<sup>ème</sup>, 17,5 % à la 4<sup>ème</sup>, 39 % à la 5<sup>ème</sup>, 27,9 % à la 6<sup>ème</sup> et 19 % à la 7<sup>ème</sup>. Hors rapporteurs extérieurs, officiers et conseillers maîtres en service extraordinaire, c'est même encore plus net, le pourcentage s'établit à 19,3% pour la 1<sup>ère</sup> chambre, 26,6 % pour la 2<sup>ème</sup>, 18,5 % pour la 3<sup>ème</sup>, 13,7 % pour la 4<sup>ème</sup>, 34,4 % pour la 5<sup>ème</sup>, 24,1 % pour la 6<sup>ème</sup> et 16,7 % pour la 7<sup>ème</sup>.

## **C – LES CARRIERES**

Je distinguerai entre les carrières à l'intérieur de la Cour et à l'extérieur, encore que les deux se recoupent.

### **1) A l'intérieur de la Cour**

L'annuaire 2009 permet de constater que :

- 3 femmes sur 12 sont présidentes de chambre<sup>1</sup>, soit 25 %
- 28 femmes sur 173 sont conseillers maîtres, soit 16,2 %
- 38 femmes sur 201 sont conseillers référendaires soit 18,4 %
- 5 femmes sur 16 sont auditeurs, soit 38,5 %

En 1993, ces pourcentages s'établissaient à 3,3 % pour les conseillers maîtres, 15,4 % pour les conseillers référendaires et 23,8 % pour les auditeurs. Il n'y avait bien sûr aucune présidente de chambre.

C'est à partir de 1990 que les femmes ont progressivement accédé aux postes de responsabilités même si on peut noter la nomination fin 1978 d'une femme, ce sera d'ailleurs la seule, comme avocat général.

Le mouvement a commencé au sein des chambres avec l'accession de quelques femmes à la fonction de président de section. Cette fonction qui ne constitue pas un grade, est toutefois difficile à retracer car les annuaires n'en font pas mention. Mme Hackett a dû être la première femme à l'occuper lorsqu'elle a réintégré en 1991 la 5<sup>ème</sup> chambre et que le Président Marmot lui a confié la section juridictionnelle. J'ai dû la suivre de près lorsque le président Prada m'a confié à la 7<sup>ème</sup> chambre celle des transports. Aujourd'hui, en 2009, sur 25 sections existant dans les chambres, 4 sont présidées par des femmes.

La première femme entrée au secrétariat général est Martine Bellon, nommée secrétaire générale adjointe en 1991. 5 femmes ont depuis rempli les mêmes fonctions. 2 d'entre elles, Catherine Démier et Catherine de Kersauson, sont devenues secrétaires générales respectivement en 1999 et 2004. L'actuelle secrétaire générale est, depuis 2007, Catherine Mayenobe.

D'autres fonctions administratives importantes ont été confiées à des femmes. Elles sont toutefois difficiles à déceler car les notices de l'annuaire n'en font pas toujours

---

<sup>1</sup> Y compris les présidents maintenus.

mention. Je note toutefois que Danièle Lamarque, conseiller maître, est depuis plusieurs années à la tête de la direction des relations internationales, des affaires européennes et de la francophonie, et que Florence Legrand, conseiller référendaire, a été directrice des ressources humaines et de la formation.

L'année 1993 voit une femme nommée à la tête du Parquet général.

En 2002 les fonctions importantes de rapporteur général du rapport public et des programmes reviennent pour la première fois à une femme, Claire Bazy-Malaurie, qui accède à ce titre au grade de Président de chambre en 2006. Deux autres femmes la suivent dans le grade : Marie-Thérèse Cornette en 2006 et Rolande Ruellan en 2007.

Les fonctions de Président de CRC se sont féminisées plus tôt. La première femme présidente de CRC, Anne Froment-Meurice, a été en effet nommée dès 1988. 6 autres femmes ont ensuite occupé cette fonction dont 4 issues de la Cour, et 2 magistrates du corps des conseillers de CRC sont à ce jour à la tête d'une chambre régionale.

Enfin, 2 femmes ont assuré les fonctions de secrétaire générale de la CDBF.

## **2) A l'extérieur de la Cour**

Toujours à partir de l'annuaire de la Cour 2009, il ressort que sur 66 magistrats femmes ayant plus de 4 ans d'ancienneté, 44 travaillent dans les juridictions financières dont 23 conseillers maîtres sur 28 et 21 conseillers référendaires sur 38.

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, les femmes qui ne sont jamais sorties de la Cour sont très peu nombreuses. On n'en compte que trois parmi les auditrices et encore deux d'entre elles figurent parmi les premières qui ont intégré la Juridiction. Parmi les 11 femmes qui ne sont pas sorties depuis leur arrivée, toutes ont été nommées au tour extérieur (5 référendaires et 6 maîtres) et ont donc une autre carrière derrière elles.

A part ces quelques cas, toutes les femmes sont sorties au moins une fois, mais cette constatation recouvre des réalités très différentes.

Sept sorties sont restées dans le champ des Juridictions financières (présidence de CRC et commissariat ONU). Une douzaine concerne des sorties de relativement brève durée (2 à 4 ans) dans une carrière autrement consacrée à la Cour. Dans 15 cas il n'y a eu qu'une sortie, mais longue (plus de 8 ans), voire parfois définitive. Dans 10 cas cette sortie est à ce jour sans retour, mais on ne sait pas ce que l'avenir réserve, sauf pour 3 magistrates qui ont pris leur retraite sans être revenues.

Parmi les autres sorties, on trouve :

- soit des sorties assez longues comportant des passages dans plusieurs postes successifs (6 cas) ;
- soit plusieurs sorties alternant avec des rentrées à la Cour (7 cas).

Les destinations de ces sorties sont variées : cabinets ministériels (17 cas), administration centrale avec d'importantes fonctions de direction, établissements et entreprises publiques, collectivités territoriales (Paris et région Ile de France

notamment). On note deux femmes préfètes dont l'une est en poste actuellement. 12 femmes ont fait un passage dans le secteur privé dont un à l'étranger. Trois femmes y sont aujourd'hui.

En revanche les femmes ne paraissent guère avoir d'attrance pour le système politique. A ma connaissance et exception faite de mandats locaux que je n'ai pas pu répertorier, une seule de nos collègues s'y est frottée, Marie-France Garaud pour ne pas la nommer, qui a été élue député européen et encore son élection a-t-elle coïncidé avec sa démission de la Cour.

\*  
\*            \*

Comme vous le voyez le tableau que je viens de brosser devant vous souffre d'une grosse lacune : il ne comporte pas d'éléments d'appréciation qualitatif sur l'impact que l'arrivée des femmes à la Cour, ni d'éléments de comparaison avec les magistrats masculins.

Pour traiter de cette question, il faudrait poser trois séries de questions au moins :

- 1° La raison du choix de la Cour, de manière plus élaborée
- 2° L'accueil et l'intégration des femmes à la Cour des comptes.

Quelles ont été les conditions de cette intégration : à l'intérieur, les femmes ont-elles dû abdiquer quelque chose pour se faire accepter, et également à l'extérieur de la Cour, par exemple pour les contrôles sur place ?

L'intégration a-t-elle posé des problèmes spécifiques en termes notamment d'égalité de traitement (primes, problème de la maternité) ?

- 3° Toute institution évolue avec la société et la Cour a beaucoup évolué depuis cinquante ans.

La Cour aurait-elle évolué de la même manière si elle était restée un bastion exclusivement masculin ? Il faudrait évaluer les incidences en termes de plan de carrière, de nature du travail, du non conformisme, et aussi l'incidence sur la manière de travailler, de raisonner (manière plus concrète, plus proche de la réalité) et de décider, donc les incidences sur la jurisprudence.

Tenter de répondre à ces questions et d'autres aurait exigé d'interroger les femmes de la Cour par questionnaires appropriés. Je souhaite que ce travail puisse être réalisé un jour.

Hélène GISSEROT